



Saint-Martin-en-Haut

## Conseil municipal du 2 juin 2022

### COMPTE-RENDU

**PRESENTS :** CHAMBE Régis, FAYET Nathalie, GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, FAYOLLE Bruno, CHARDON Monique, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, SANGOUARD, Jérôme, CROZIER Benoit, VERICEL François, MORLON Monique, VINCENT Anne, RIBEIRO Carine, GUYOT Dominique, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, RIVOIRE Thomas, BUISSON Ghislaine, GUILLEMOT Jules, TISSEUR Simone, JOMAND Cécile.

**EXCUSES :** CAREL Marianne, BUISSON Jean Luc, GOUTAGNY Raphaël, ESCALE Christian, GUYON Marc.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GUYOT Jean-Luc.

#### DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

---

Jean-Luc GUYOT est désigné secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022

---

Le compte-rendu de la séance publique du conseil municipal du 5 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

---

Chaque année, l'évolution de la grille tarifaire du restaurant scolaire est examinée en Conseil Municipal en juin pour une actualisation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre.

Cyrille BUISSE, responsable du restaurant scolaire, rappelle que l'augmentation du prix des denrées est liée non seulement à la conjoncture (inflation de 5% sur les 12 derniers mois) mais aussi à la Loi Egalim (augmentation de la part de produits bio et de produits labélisés). Cette augmentation s'ajoute à celle de l'électricité et des combustibles.

A ce jour, il n'y a pas de marge de manœuvre pour baisser les coûts par repas à moins d'une baisse de la qualité du service.

Il rappelle que le prix de revient réel par repas est supérieur pour un maternel par rapport à celui d'un collégien (en effet le coût d'accompagnement est à prendre en compte).

En termes de nombre de repas annuels, la répartition entre les différents publics est la suivante :

- Ecoles maternelles et primaires : 25 % (dont 30 % de familles extérieures à St Martin)
- Collèges : 67 % (dont 80 % de familles extérieures à St Martin)
- Autres : 8 %

Le principe d'une augmentation des tarifs est validé selon 2 lignes directrices :

- Augmentation différenciées entre familles St-Martinoises et extérieures (les habitants de St-Martin participant aux investissements et à l'équilibre du restaurant scolaire dans le cadre de la fiscalité) ;
- Objectif de rapprochement du tarif collégiens du collège privé avec celui du collège public (défini dans le cadre d'une convention avec le Département).

Le service de restauration est apprécié : qualité des repas, encadrement, souplesse d'utilisation (inscriptions /désinscriptions le jour même), mise en place de régimes sans gluten ou diabétiques... Aujourd'hui, la qualité du service crée de l'attractivité pour les établissements de la commune.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la grille tarifaire du restaurant scolaire municipal à compter du 01/09/2022.**

## 2. SUBVENTIONS OPERATION « BOL DE RIZ »

Le restaurant scolaire a organisé le 15 avril dernier l'opération « bol de riz ». Le principe est de préparer un repas « frugal » et d'utiliser les économies ainsi réalisées pour subventionner une association caritative.

En 2022, avec 645 participants (en baisse), le montant généré s'élève à 915.22 €. Cette somme est répartie aux associations désignées par chaque établissement au pro-rata du nombre de participants ; Il est proposé que la commune complète cette participation.

Etablissement	Participation des familles	Montant de subvention à verser	Association bénéficiaire de la subvention
Ecole privée	608.87 €	700 €	Fonds de dotation Sainte Blandine (Lyon)
Collège privé			
Ecole publique	103.50 €	150 €	Association Alarm (accueil d'enfants ukrainiens sur St Symphorien)
Collège public	202.85 €	250 €	Jardin d'Avenir

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve les subventions à verser au titre de cette opération « bol de riz ».**

## 3. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHE D'ELECTRICITE AVEC LE SYDER

Le SYDER propose de constituer un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité au profit de toutes les collectivités adhérentes volontaires. En 2020, la commune avait adhéré au groupement de commande du SYDER pour la période 2020-2022.

Il est proposé au conseil d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité 2023-2025. Le SYDER, en tant que coordonnateur du groupement, sera notamment chargé d'organiser l'ensemble de la consultation ainsi que la CAO et de signer les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut.

La consommation électrique des bâtiments communaux se monte à 400 MWh. 7 équipements communaux représentent 75% de cette consommation : les plus gros consommateurs sont le restaurant scolaire, la médiathèque et le stade municipal.

L'éclairage public (géré par le SYDER) représente quant à lui une consommation annuelle de 680 MWh (demande de subvention en cours pour le passage en Leds).



➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,**

- **Autorise l'adhésion de la commune à ce groupement de commande ;**
- **Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.**

#### **4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - SIEMLY**

---

François VERICEL et bruno FAYOLLE présente le rapport sur le prix et la qualité du service du SIEMLY portant sur l'année 2021 :

- 75 communes dont 46 dans le Rhône
- Production de 5.8 M m3/an ont 470 000 m3 vendus à l'extérieur
- La moyenne de consommation est de 97 m3 par abonné (particuliers, entreprises, collectivités...)
- L'augmentation du prix est volontaire et pallie au besoin de renouvellement des réseaux (50% du réseau a entre 40 et 60 ans)
- La délégation de service public a été confiée à Suez (retenu notamment par rapport à son expertise en matière de recherches de fuites)
- 28 km de réseau ont été renouvelés en 2021 (dont le chemin du Parc ou au hameau de La Chèvre à St-Martin).

#### **5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

---

##### **La Louve**

Il s'agit d'une demande de subvention à hauteur de 970 € permettant aux commerçants d'équilibrer leur budget lié aux manifestations des 8 et 11 décembre. Il est proposé que la commune soutienne les commerçants qui sont actifs dans l'animation de la commune.

En 2022, les animations auront lieu les 8 et 10 décembre.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve l'attribution de 970 € de subvention exceptionnelle à l'association La Louve.**

##### **MJC Cinéma en plein air**

Un groupe de jeunes (issus en CME), sous l'égide de la MJC, organise une projection de cinéma en plein air sur la place de la mairie le 9 juillet prochain. Leur budget est de 2 500 € ; la MJC demande une subvention exceptionnelle de 600 € pour équilibrer leur budget. Une autre subvention a été obtenue de la CCMDL (Bourse initiatives jeunes).

Le 25/06, une autre projection (« Là où le temps s'est arrêté ») en plein air sera organisée par le cinéma Paradiso dans le cadre de Festivaches.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve l'attribution de 600 € de subvention exceptionnelle à la MJC.**

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE lève la séance à 22h45.

Régis CHAMBE,  
Maire

